



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 2

RÉUNION DU 10/04/2025

Réunion par mail.

Membres présents : MM. AGASSE – JAU – NARDONE – TRUILHE – TROGANT

Invité : M. LEDOUX (CTDA)

1. INFORMATION

La Commission a le regret de vous faire part du décès de M. Hubert CALMETTES, secrétaire de notre commission. Elle présente ses plus sincères condoléances à la famille.

Elle prend note de la démission de M. Robert PEDARROS qui nous quitte pour des raisons personnelles. Elle le remercie pour les services rendus.

Elle souhaite la bienvenue à M. Norbert NARDONE qui intègre notre commission après validation par le Comité Directeur du 19/09/24.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION PLENIERE

Après relecture, le PV n°1 de la réunion du 23/09/24 est approuvé à l'unanimité.

3. ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS DE MUTATION

La Commission procède à l'analyse des dossiers de mutation des arbitres demandant à représenter un club du District Haute Garonne pour la saison 2024/2025 :

Dossier n°27 – ALZIEU CAILLIER Alexandre

Demande de licence arbitre de **M. Alexandre ALZIEU CAILLIER (2547065160)** valant démission du club du **TCMS (532880)**, à compter du 03/10/24, et demandant à changer de statut pour devenir **Arbitre Indépendant (District 6509)**.

Motif : « Raison personnelle »

Après étude du dossier, la Commission :

1 – Constate que **M. Alexandre ALZIEU CAILLIER (2547065160)** n'a pas déménagé et que les conditions de distances domicile / club de l'Article 33 c Alinéa 1 du Statut de l'Arbitrage sont bien respectées,

2 – Accorde à ce dernier d'être licencié au **DISTRICT HAUTE-GARONNE (6509)** et le classe **Arbitre Indépendant** à compter du 1er juillet 2024 pour une durée de **4 saisons soit jusqu'au 30/06/2028** sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

3 – Dit que le club du **TCMS (532880)**, club formateur, continuera de le compter dans son effectif, en application de l'Article 35 - Alinéa 2 du Statut de l'Arbitrage, **pendant 2 saisons soit jusqu'au 30/06/2026**, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Nota : Le droit de mutation de 250€ n'est pas débité sur le compte du District lors de la demande de licence d'un arbitre indépendant.

Dossier n°28 – DIXON Ashley

Demande de licence arbitre de **M. Ashley DIXON (9604170959)**, valant démission du club de l'**AS LE MOULE (512713)**, Ligue de **GUADELOUPE**, à compter du 29/10/24, et demandant à représenter le club de la **JS BRAX (524782)**,

Motif : Changement de résidence

Après étude du dossier, la Commission :

1 – Constate que **M. Ashley DIXON (9604170959)** a bien déménagé et que les conditions de distance domicile / club de l'Article 33 c - Alinéa 1 du Statut de l'Arbitrage sont bien respectées,

2 – Accorde à **M. Ashley DIXON (9604170959)** d'être licencié au club de la **JS BRAX (524782)**, qu'il pourra représenter à compter du 1er juillet 2024.

3 – Dit que le club de l'**AS LE MOULE (512713)**, club formateur, continuera de le compter dans son effectif en application de l'Article 35 - Alinéa 2 du Statut de l'Arbitrage, **pendant 2 saisons soit jusqu'au 30/06/2026**, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Nota : Le droit de mutation de 250€, débité automatiquement lors de la demande de licence, devra être crédité sur le compte du club de la JS BRAX (524782),

Dossier n°29 – ITIER Yanis

Demande de licence arbitre de **M. Yanis ITIER (2546754475)**, valant démission du club de **US SAINT SULPICE (514258)**, District du **TARN**, à compter du 25/09/24, et demandant à représenter le club de l'**EFC VALLEE (581831)**.

Motif : « Raison personnelle »

Après étude du dossier, la Commission :

1 – Constate que la démission de **M. Yanis ITIER (2546754475)** n'est pas motivée au sens de l'Article 33 c du Statut de l'Arbitrage, et le classe **sans appartenance** à compter du 1er juillet 2024 pour une durée de **4 saisons soit jusqu'au 30/06/2028** en application de l'Article 35 - Alinéa 4 du Statut de l'Arbitrage,

2 – Accorde à **M. Yanis ITIER (2546754475)** d'être licencié au club de l'**EFC VALLEE (581831)** qu'il ne pourra représenter qu'à compter du **1er juillet 2028**,

3 – Dit que le club de l'**US SAINT SULPICE (514258)**, club formateur, continuera de le compter dans son effectif en application de l'Article 35 - Alinéa 2 du Statut de l'Arbitrage, **pendant 2 saisons soit jusqu'au 30/06/2026**, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Nota: Le droit de mutation de 250€ a été débité automatiquement lors de la demande de licence sur le compte du club de l'EFC VALLEE (581831).

Dossier n° 30 – ILIADI Jérôme

Demande de licence arbitre de **M. Jérôme ILIADI (1856510421)**, valant démission du club de **VIOLETTE AUCAMVILLE (527484)**, District du **Tarn & Garonne**, à compter du 11/01/2025, et demandant à représenter le club du **GRENADE FC (515892)** ;

Motif : « Retour au club d'origine »

Après étude du dossier, la Commission :

1 – Constate que **M. Jérôme ILIADI (1856510421)** n'a pas déménagé et que les conditions de distances domicile / club de l'Article 33 c - Alinéa 1 du Statut de l'Arbitrage sont bien respectées,

2 – Constate que la démission de **M. Jérôme ILIADI (1856510421)** est motivée au sens de l'Article 33 c) : « tout arbitre n'ayant pu obtenir son rattachement à un nouveau club peut revenir à sa situation d'origine »,

3 – Accorde à **M. Jérôme ILIADI (1856510421)** d'être licencié au club du **GRENADE FC (515892)** qu'il pourra représenter à compter du 1er juillet 2024.

Nota : Le droit de mutation de 250€, débité automatiquement lors de la demande de licence, devra être crédité sur le compte du club du GRENADE FC (515892).

Nota :

Les dossiers des arbitres ci-après, ayant demandé le rattachement à un club de Ligue, seront étudiés par la CRSA de la Ligue d'Occitanie :

Daniel DEFOE	Fort de France → St Alban Aucamville
Nizar Ouardi	Phoenix Catalans → AS Muret
Tadjabouni SAID	Auch → AS Portet CR

4. LISTES DES NOUVEAUX ARBITRES STAGIAIRES REPRESENTANT UN CLUB POUR LA SAISON 2024/2025 (sous réserve de la réalisation de leur quota de matchs)

La Commission valide les listes suivantes :

Arbitres reçus à l'examen d'août 2024 à Saint Loup Cammas (22 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
AHAOUARI	Chems	TOULOUSE OAC	
AMEYAH EL BOK	Zouhair	BLAGNAC	
ARTUSI	Thomas	U.S.FRONTON	
CARUANA	Baptiste	LAP.GEN.LOUP	
CHABAL	Quentin	LAUNAC AV. S.	
COIRATON	Jules	A.C. GARONA	
DE ROSSI	Valentin	EFCV	
DEBLIQUY	Ludovic	EFCV	
DEMERJIAN	Levon	BRAX JS	
GONNET	Louka	EFCV	
GUILLONNEAU	Medy	ET.S. ST SIMON	FIA 32 – juillet 24
MORIN	Sophia	PRADETTES	
MORIN	Alexandre	PRADETTES	
MULLIER	Cilia	CASTANET US	
OLTZ	Victor	A.C. GARONA	
ROSIER	Tyllan	TOULOUSE NORD F.C	
ROY	Baptiste	F.C. CANAL NORD	
SAVARY	Tom	E.F.C.A	
SIAB REMOLUE	Axel	CINTEGABELLE	
TADRIST	Ayoub	ET.S. ST SIMON	
TARFAOUI	Khalil	JET	
VILLATTE DE PEUFEILH	Hugo	CARBONNE JS	

Arbitres reçus à l'examen de septembre 2024 à Fonsorbes (23 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
ABDALGHANI ISHAG	Montassir	TOULOUSE PRADETTES	
ABDELLI	Omar	SA AFC	
AGZENNAI	Soumaya	FONSORBES AV	
ALIMUKHAMEDOV	Farkhad	PLAIS. PIBRAC FUT	
AMEYAH EL BOK	Amine	BLAGNAC	
BA	Malick	CASTANET	
BEN ABDALLAH	Mohamed H	T.M.F.C.	
BENQUERFI	Sofiane	U.AV. FENOUILLET	
CIONI	Esteban	FONSORBES AV	
DERKAOUI	Ali	T. F. COMPANS	
DERKAOUI	Muhammad	T. F. COMPANS	
EL OUAFI	Soufiane	FA ROQUES	
GRANIER	Nathan	FONSORBES AV	
KLEIN	Zayd	SA AFC	
KOUAKOU	Kouame Mar.	TCMS	

LAIR	Clement	US RIEUX	
LEFEVRE	Fahed	TOULOUSE PRADETTES	
REBEIHI	Salim	PLAIS. PIBRAC FUT	
SENANOU	Lorys	FONSORBES AV	
SENANOU	Yandi	FONSORBES AV	
SYLLA	Mariam	ST ORENS	
TADZON KODJEU	Boris Gaetan	SA AFC	
TAMAKWENO	Julia	A.S. TOULOUSE MIRAIL	

Arbitres reçus à l'examen d'octobre 2024 à Saint Gaudens (12 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
ALLA	Otmane	PLAISANCE DU TOUCH	
BRIHI	Mehdi	PLAISANCE DU TOUCH	
DEVENDEVILLE	Leo	PSCF	
DUBERTRAND	Julien	PSCF	
ELAOUAMAD	Marwan	FONTENILLES F.C.	
PONS	Lisian	U.S. BLS-CGM	
QOLQAZI	Ahmed Adnan	AS TLSE LARDENNE	
RANDRIANIRINA	Joseph	COM. ST GAUDENS	
RAZAFINDRASOA	Janico	PSCF	
RIVIERE	Christopher	CAGIRE JF	
SOLERE	Raphael	CAGIRE JF	
VIGIER	Antony	E.F.C.A	

Arbitres reçus à l'examen de novembre 2024 à Castelmaurou (32 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
ABDALGHANI ISHAG	Mohamad	TOULOUSE PRADETTES	FIA Aude
AMOUCI	Wassim	F.C. BAGATELLE	
BARHOUMI	Ayoub	OL. GIROU F.C.	
BENNACEUR	Mohamed	LAUNAGUET FC	
BODE	Sebastian	TMFC	FIA Aude
BOUEJARA SOTOMAYOR	Yasir	RANGUEIL F.C.	
BOUZET	Joachim	T.M.F.C.	
CARMINATI	Adrien	L'U.S.J. FC	
CHOUKI	Hichem	VENERQUE US	
DIZERBO	Lena	LAP.GEN.LOUP	
EL FILALI	Hamza	U.S. CASTELGINEST	
EL MAHRAOUI	Samir	MURET	
GALBANI	Soumai	LABEGE FOOT	
HACHY	Thomas	F.C. ESCALQUENS	
HADJ ARAB	Nazim	BLAGNAC FC	FIA Aude
HUPKES MORO	Timothee	LARBOUST	
IBRAHIM ABDELMADJID	Mahadi	LAUNAGUET FC	
JOZEFOWICZ	Ivan	U.S. DE CAZERES	

KAROUCHE	Mohamed	ET.S. ST SIMON	
LAFFONT	Jolan	R.C.MURET	
LAGHMICH EL AASSRI	Elias	T.M.F.C.	
MORTET	Missoum	CAP JEUNES 31	<i>Licence non validée</i>
OBERN	Dylan	AS HERSOISE	FIA Tarn
OGOUTH GATH	Cedric	T.M.F.C.	
OUHANNOU	Morad	T. F. COMPANS	
SACRE	Benjamin	MUNICI.TOULOU	
SLIMANI FERKIOUI	Ismail	RANGUEIL F.C.	
TOSSER	Jeremy	F.C. ESCALQUENS	
TURPIN	Allan	AS TLSE LARDENNE	
VALLEE	Pablo	SA AFC	
YOUNES	Yahya	TOURNEFEUILLE	
ZEGUILE ROUQUET	Nathan	TOURNEFEUILLE	

Arbitres reçus à l'examen de janvier 2025 à Pibrac (19 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
ALDEGON	Eneline	Eaunes Labarthe	
BAROUDA	Zakaria	Bagatelle FC	
BOUAZZATI	Achraf	Blagnac	
BOUTIE	Zacharie	Lauragais FC	
CAFIERO	Julian	Villeneuve	
CHAAIBI	Nael	Seysses Frouzins	
CONDE	Aly	Encausse	
COUADEAU	Jean Christo.	Com. Saint Gaudens	FIA P-Atl (64)
EL HAMDANIA	Ali	Seysses Frouzins	
ETTAM	Ayoub	TCMS	
FURTON	Valery	L'isle en Dodon	
HAKKI	Jad	Colomiers US	
LABHIRI	Charafe	Pibrac	
MAZZOUJ DJAMAI	Mayan	Seysses Frouzins	
MBOCK	Maturin	Launaguet	
NAIT MIHOUB	Yacine	Muret RC	
PASSAMONTI	Sandro	FC MAS 31	
REZZI	Mourad	Leguevin	
SIDI BOUCIF	Abdallah	Bagatelle FC	

Arbitres reçus à l'examen de février 2025 à Castelmaurou (28 arbitres) :

NOM	Prénom	Club	Nota
AARIM	Amjad	JS Cugnaux	(1)
ABDESSADOK	Kader	JS Cugnaux	
ABOUD	Charles	Fonbeauzard	
AIT MOUSSA RAHMAOUI	Rayan	JET	
AZGHARI	Ben Amin	JET	

BAMBA	Aimar	Balma	
BARHOUMI	Daysam	Toulouse Compans	(1)
BELHANAFI	Mehan	Saint Alban Auc	
BOUCHIKHI	Hassan	Noé	
CASSIGNAC	Jerome	UJS 31	A licence Futsal
DIA	Pape	Toulouse Compans	(1)
EL FATIMI EL WATTAK	Walid	Toulouse Compans	(1)
GERBER	Yann	Quint Fonsegrives	
GROTTO	Noemie	Carbonne	
HADROUG	Chakib	Toulouse Compans	(1)
KEBE	Saydou	Toulouse Nord	
LAFOND	Loic	Rieux Volvestre	
LOINAZ	Romain	Cornebarrieu	
MEDJAHED	Samy	Toulouse Nord	
MOURRE	Alexandre	Toulouse Compans	<i>Licence non validée</i>
NACERE	Mohammed	Isle en Dodon	
REBOUX	Maxence	FC Autan	
SOUIFI	Marwan	AS Muret	FIA Tet G (1)
TALBI	Noham	Saint Alban Auc	
TOUAIBIA	Adel	Castanet	
TOUATI	Adem	Toulouse Compans	(1)
VUILSTEKE	Tifany	Carbonne	
YEME PIERRE LUIS	Bryan	TFC	

Nota 1 : Licence validée après la date du 28 février 2025. Ne pourra couvrir de club pour la saison 2024/2025.

Nota 2 : 135 nouveaux arbitres au total ont été admis aux examens dont 127 couvriront leur club pour la saison 2024/2025 **à la condition qu'ils aient effectué leur quota de matchs au 15 Juin 2025.**

5. ARBITRES AYANT RENOUVELE LEUR LICENCE APRES LA DATE LIMITE DU 31/08/24 (titulaires) OU DU 28/02/25 (stagiaires) ET NE REPRESENTANT PAS LEUR CLUB POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission valide la liste ci-après :

Nom	Prénom	Club non représenté	Date enregistrement licence
ARROU	Mehdi	Saint Lys O.	02/09/2024
BICHON	Thomas	ERCSO Isle en Dodon	12/09/2024
CHAHBAR	Nouhé	AS Portet Carr. Récéb.	02/09/2024
CHERIFI	Adil	Cayun Futsal Club	08/09/2024
CONDOJANOPOULOS	Ethan	AS Muret	28/02/2025
FEKIR	Yanis	US Plaisance du Touch	04/09/2024
HACHHOUCHE	Idriss	L'Union Saint Jean FC	03/09/2024
HAKKI	Rachid	ASPTT Grand Toulouse	09/12/2024

LAURENT	Lilian	AS Portet Carr. Récéb.	02/09/2024
MEZDAR	Adam	Toulouse Futsal Club	06/11/2024
MONFILS	Xavier	Toulouse Montaudran	06/09/2024
NEFFATI	Emine	Cayun Futsal Club	04/09/2024
PEYROUTY	Vincent	ASPTT Grand Toulouse	25/09/2024
ABDESSADOK	Kader	JS Cugnaux	03/03/2025
BARHOUMI	Daysam	Toulouse F Compans CP	10/03/2025
DIA	Pape Makhoudia	Toulouse F Compans CP	24/03/2025
EL FATIMI EL WAT.	Walid	Toulouse F Compans CP	10/03/2025
HADROUG	Chakib	Toulouse F Compans CP	10/03/2025
SOUIFI	Marwan	AS Muret	19/03/2025
TOUATI	Adem	Toulouse F Compans CP	10/03/2025

Nota :

Dans le cas d'un renouvellement de licence ou d'un changement de Statut, la Commission rappelle aux arbitres et aux clubs qu'un arbitre ne peut couvrir son club que si sa licence est enregistrée au plus tard sur FOOTCLUBS, à la date limite du 31 Août (Cf Art. 26 du statut de l'arbitrage).

6. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 28 FEVRIER 2025 (Articles 41 – 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage)

La situation de tous les clubs de **Ligue** et de **District** a été examinée au 28 février 2025.

La Commission précise qu'un club en règle au 28 février 2025 peut néanmoins être déclaré en infraction au 15 juin 2025, si son (ou ses) arbitre(s) n'a (n'ont) pas effectué à la date du 15 juin le nombre de matches requis (• Senior titulaire : 20 matches • Jeune arbitre titulaire : 15 matches • Stagiaire : 10 matches).

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer tout au long de la saison, en consultant Footclubs, que leurs arbitres sont bien en activité afin d'effectuer le nombre de matches requis.

Les clubs ne peuvent invoquer l'ignorance de la situation de leurs arbitres.

5.1 Clubs de Ligue en infraction au 28/02/25

La liste des clubs de Ligue est publiée par la CRSA sur le site de la LFO.

5.2 Clubs de District en infraction au 28/02/25

La commission valide la liste des clubs de **District** en infraction et informe ces clubs que les amendes financières sont applicables immédiatement et les sanctions sportives le seront au cours de la saison 2024/2025 :

Clubs en 1ère Année d'infraction :

– Sanctions financières : **Amende → 60 €**

– Sanctions sportives : **2 mutés en moins saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée**

Clubs libres :

US DE BERAT (551861)

E3M (564551)

FC OUEST (550268)

ASC GAGNAC (524085)

POINTIS INARD (527204)

SAINT LYS O (524099)

Clubs en 2ème Année d'infraction :

– Sanctions financières : **Amende → 120 €**

– Sanctions sportives : **4 mutés en moins saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.**

Clubs libres :

FA TOULOUSAIN (581046)

AS LONGAGES (505924) : **Amende 240 € → manquent 2 arbitres**

SC MONTBERNARD (536145)

VILLENEUVE DE RIVIERE (522820)

Clubs en 3ème Année d'infraction :

– Sanctions financières : **Amende → 180 €**

– Sanctions sportives : **Pas de muté autorisé saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2024/2025.**

Clubs libres :

Néant

Clubs en 4ème Année d'infraction ou plus :

– Sanctions financières : **Amende → 240 €**

– Sanctions sportives : **Pas de muté autorisé saison 2025/2026 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2024/2025**

Clubs libres :

FC LUSSAN ADEILHAC (518614)

Nota : Les sanctions sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de la dernière série de District (D5) (Article 47 – Alinéa 4).

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de **sept (7) jours**, devant la Commission d'Appel du District de Football de la Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 188, 189 et 190 des RG de la FFF.*

**Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE**